

L'Espace personnel Enim : Votre meilleur allié pour réaliser toutes vos démarches en ligne



[1]

Accessible depuis la page d'accueil du site enim.eu [2], votre [Espace personnel Enim](#) [1] est le moyen le plus simple et efficace pour réaliser toutes vos démarches avec l'Enim.

Toutes vos démarches, simples, rapides, disponibles sur un seul et même espace

En tant qu'assuré ou pensionné, cet espace vous permet de :

- Discuter avec ADELE, l'agent virtuel de l'Enim, qui répondra en direct à toutes vos questions 7j/7 et 24h/24,
- Suivre l'avancement de vos demandes en ligne,
- Contacter un conseiller par courriel,
- Prendre rendez-vous avec un conseiller Enim pour un échange en accueil physique ou par téléphone,
- Obtenir vos documents administratifs,
- Consulter votre relevé de carrière,
- Télécharger tous les formulaires indispensables à vos démarches santé, retraite et action sociale,
- Transmettre des documents,
- Modifier vos coordonnées et informations personnelles,
- Consulter nos fiches pratiques thématiques pour connaître les modalités et les étapes d'une démarche.

Astuce :

Avant d'ouvrir votre espace, munissez-vous de **votre numéro de sécurité sociale** (*inscrit sur votre carte vitale*) et de **votre numéro de [marin](#)** 

[3] à 8 chiffres (*inscrit sur votre livret maritime*) ou de **votre numéro de pensionné à 7 chiffres** (*inscrit sur vos titres de pension*).

En tant que cotisant ou employeur, cet espace vous permet de :

- Modifier les coordonnées relatives à votre entreprise,
- Déclarer en ligne les maladies à bord, accidents à bord ou accidents de trajet,
- Déclarer en ligne vos attestations d'activité,
- Suivre l'avancement de vos demandes en ligne,
- Afficher vos lignes de services déclarées,
- Demander l'affiliation d'un marin,
- Télécharger les décisions de [surclassement](#)  [4] de vos marins,
- Accéder à un simulateur catégoriel,
- Consulter la liste de vos marins subrogés,
- Télécharger tous les formulaires indispensables à vos démarches liées aux cotisations, aux déclarations sociales et aux accidents,
- Obtenir vos documents administratifs,
- Transmettre des documents,
- Contacter un conseiller par courriel,
- Discuter avec ADELE, l'agent virtuel de l'Enim, qui répondra en direct à toutes vos questions 7j/7 et 24h/24,
- Prendre rendez-vous avec un conseiller Enim pour un échange en accueil physique ou par téléphone,
- Consulter nos fiches pratiques thématiques pour connaître les modalités et les étapes d'une démarche.

Astuce :

Avant d'ouvrir votre espace, munissez-vous de **votre numéro de SIRET** (*inscrit sur votre extrait kbis*).

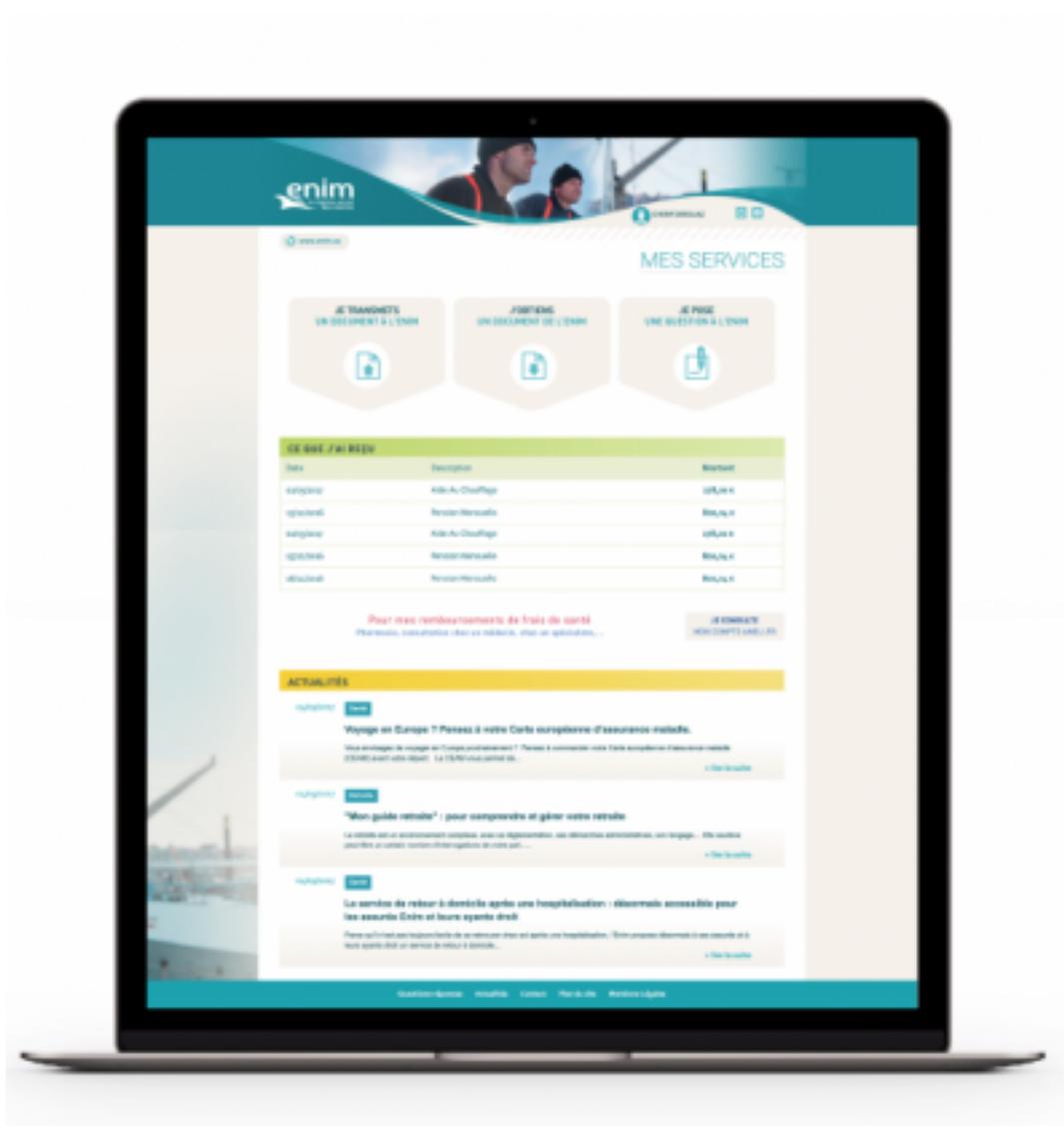
Comment ouvrir votre Espace personnel Enim ?**Vous pouvez le faire en quelques étapes :**

1. Rendez-vous sur secureportail.enim.eu [1],
2. Dans la section « Première connexion », sélectionnez votre statut : « Assuré/Pensionné » ou « Cotisant/Employeur »,
3. Remplissez les informations requises (numéro de sécurité sociale ou SIRET selon votre situation, e-mail, mot de passe, numéro de téléphone et question de validation au choix),
4. Cliquez sur « S'inscrire ».

Un courriel de confirmation vous sera envoyé quelques instants après votre inscription.

Bon à savoir

Des bulles d'information sont disponibles pour vous aider à remplir les champs requis. Cliquez dessus pour obtenir des précisions.



[1]

L'Espace personnel Enim en quelques chiffres :

- Plus de **65 000** utilisateurs
- Environ **1 000** espaces ouverts chaque mois
- Plus de **9 000** démarches réalisées chaque mois
- Près de **100 %** d'utilisateurs satisfaits (*enquête réalisée en novembre 2019*)

URL source: <https://www.enim.eu/lenim/lespace-personnel-enim-votre-meilleur-allie-pour-realiser-toutes-vos-demarches-en-ligne>